

RÉSUMÉ SPECIFIQUE DE L'EMISSION

Section A – Introduction et avertissements		
A.1	Avertissement	<p>Le présent résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus de Base.</p> <p>Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières concernées doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus de Base par l'investisseur.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus de Base est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États Membres, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus de Base avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Une responsabilité civile n'est attribuée qu'aux personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, mais uniquement si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus de Base ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus de Base, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans les Titres.</p>
A.2	Consentement à l'utilisation du Prospectus de Base	<p>L'Emetteur consent à l'utilisation du Prospectus de Base en relation avec la revente ou le placement de Titres dans les circonstances où la publication d'un prospectus est requise en vertu de la Directive Prospectus (une Offre au Public) sous réserve des conditions suivantes :</p> <p>(i) le consentement est valide uniquement pendant la période allant du 27/05/2013 au 19/07/2013 (la Période d'Offre);</p> <p>(ii) les seules personnes autorisées à utiliser le Prospectus de Base pour faire l'Offre au Public (les Offreurs) sont tout intermédiaire financier qui reconnaît sur son site qu'il a dûment été désigné en qualité d'Offreur pour offrir les Titres durant la Période d'Offre et déclare qu'il s'appuie sur le Prospectus de Base pour le faire, sous réserve que cet intermédiaire financier a bien été désigné;</p> <p>(iii) le consentement s'étend uniquement à l'utilisation du Prospectus de Base pour faire des Offres au Public des Titres en France.</p> <p>Tout Offreur relevant du sous-paragraphe (ii) ci-dessus qui remplit toutes les autres conditions décrites ci-dessus et qui souhaite utiliser le Prospectus de Base en relation avec une Offre au Public devra publier, au moment considéré, sur son site qu'il s'appuie sur le Prospectus de Base pour cette Offre au Public avec le consentement de l'Emetteur.</p> <p>UN INVESTISSEUR QUI SOUHAITE ACQUERIR OU QUI ACQUIERT TOUS TITRES D'UNE OFFRE AU PUBLIC AUPRES D'UN OFFREUR AUTRE QUE L'EMETTEUR POURRA LE FAIRE, ET LES OFFRES ET VENTES DE CES TITRES A UN INVESTISSEUR PAR CET</p>

		OFFREUR SERONT EFFECTUEES, CONFORMEMENT A TOUTES MODALITES ET AUTRES ACCORDS CONCLUS ENTRE CET OFFREUR ET CET INVESTISSEUR Y COMPRIS, S'AGISSANT DU PRIX, DES ACCORDS D'ALLOCATION ET DE REGLEMENT. L'INVESTISSEUR DOIT VEILLER A CE QUE L'OFFREUR AU MOMENT DE CETTE OFFRE FOURNISSE LES INFORMATIONS Y AFFERENTES ET L'OFFREUR SERA RESPONSABLE DE CES INFORMATIONS. NI L'EMETTEUR NI AUCUN DES AGENTS PLACEURS NE SAURAIT ETRE TENU RESPONSABLE DE CETTE INFORMATION.
--	--	--

Section B – Emetteur et Garant																	
B.1	Nom commercial et juridique de l'Emetteur	SG Issuer															
B.2	Siège social, forme juridique, législation applicable et pays d'incorporation	Siège social : 15, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg. Forme juridique: ssociété anonyme. Législation applicable: Loi luxembourgeoise. Pays d'incorporation: Luxembourg.															
B.4b	Tendances connues ayant des répercussions sur l'Emetteur et ses secteurs d'activité	SG Issuer entend démarrer sa nouvelle activité en concordance avec les nouveaux objets de la société durant l'année 2013.															
B.5	Description du Groupe de l'Emetteur et de la place qu'il y occupe	SG Issuer est une filiale du Groupe Société Générale et n'a pas de filiale.															
B.9	Estimation ou prévisions de bénéfices	Sans objet. SG Issuer ne fournit aucun chiffre relatif à une estimation ou prévisions de bénéfice.															
B.10	Réserves sur les informations financières historiques contenues dans les rapports d'audit	Sans objet. Il n'y a pas de réserve dans les rapports des commissaires aux comptes.															
B.12	Informations financières historiques clés de l'Emetteur	<p>SG Issuer</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>(en K€)</th> <th>31 décembre 2012</th> <th>31 décembre 2011</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Produit net bancaire</td> <td>6 805</td> <td>19 835</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Résultat net</td> <td>5 233</td> <td>5 573</td> </tr> </tbody> </table>	(en K€)	31 décembre 2012	31 décembre 2011				Produit net bancaire	6 805	19 835				Résultat net	5 233	5 573
(en K€)	31 décembre 2012	31 décembre 2011															
Produit net bancaire	6 805	19 835															
Résultat net	5 233	5 573															

		Résultat d'exploitation	5 233	5 573
		Total Bilan	447 087	69 028
	Changement significatif défavorable dans les perspectives de l'Emetteur depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés	Il n'y a pas eu de changement significatif défavorable dans les perspectives de SG Issuer depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés en date 31 décembre 2012.		
	Changement significatif dans la situation financière ou commerciale de l'Emetteur depuis la fin de la période couverte par les dernières informations financières publiées	Il n'y a pas eu de changement significatif dans la situation financière ou commerciale de SG Issuer survenu depuis la fin de la période couverte par les dernières informations financières publiées.		
B.13	Evénements récents propres à l'Emetteur qui peuvent avoir un impact significatif sur l'évaluation de la solvabilité de l'Emetteur	Il n'y a pas eu d'événements récents propres à l'Emetteur et présentant un intérêt significatif pour l'évaluation de sa solvabilité.		
B.14	Dépendance de l'Emetteur vis-à-vis d'autres entités du Groupe	<p>Voir aussi Elément B.5 ci-dessus pour la position de chaque Emetteur au sein du Groupe.</p> <p>SG Issuer est dépendante de Société Générale Bank & Trust qui est dépendante de Société Générale au sein du Groupe.</p>		
B.15	Principales activités de l'Emetteur	SG Issuer est une société financière dont l'activité principale est de lever de la dette qui sera ensuite prêtée à Société Générale et aux autres membres du Groupe.		
B.16	Dans la mesure où ces informations sont connues de l'émetteur, indication du contrôle, direct ou indirect, et par qui; description de la nature de ce	SG Issuer est une filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A. qui est une filiale de Société Générale et est consolidée par intégration globale.		

	contrôle.	
B.17	Notation de l'Emetteur ou de ses Titres	SG Issuer n'est pas noté. Les Titres à émettre n'ont pas été notés.
B.18	Nature et objet de la Garantie	Le paiement dû et à bonne date de toutes sommes dues par SG Issuer relatifs à des Titres émis par SG Issuer sera inconditionnellement et irrévocablement garanti par le Garant en vertu de la Garantie étant entendu que la Garantie ne s'appliquera à aucune Série de Titres émise à la date de la Garantie ou après cette date par SG Issuer, dans la mesure où, à la Date d'Emission de cette Série de Titres, la somme (A) du Montant Nominal Total de cette Série de Titres et (B) des Montants Nominiaux Totaux de chaque Série de Titres émise par l'Emetteur et en circulation à cette Date d'Emission, convertie dans chaque cas en euro au taux de change au comptant applicable à cette Date d'Emission, est égale à un montant excédant 125.000.000.000 €).
B.19	Informations sur le Garant comme s'il était l'Emetteur du même type de valeur mobilière qui fait l'objet de la garantie	<p>Les informations relatives à Société Générale comme s'il était l'Emetteur du même type de Titres faisant l'objet de la Garantie sont respectivement décrites conformément aux Eléments B.1, B.2, B.4b, B.5, B.9, B.10, B.12, B.13, B.14, B.15, B.16 et B.17 ci-dessous.</p> <p>B.1 : Société Générale</p> <p>B.2 : Siège Social : 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris. Forme juridique : société anonyme. Législation applicable : Loi française. Pays d'incorporation : France.</p> <p>B.4b : Détérioration significative mais d'ampleur inégale dans l'environnement économique mondial; recommandation de l'Autorité Bancaire Européenne de parvenir à un ratio Core Tier 1 d'au moins 9% selon le référentiel Bâle 2.5 à partir du 30 Juin 2012; rapport Vickers au Royaume-Uni suggérant le cantonnement des activités de banque de détail au sein des banques universelles (question qui sera examinée par l'Union européenne en 2012) ; d'autres sujets examinés par le Conseil de Stabilité Financière comprennent l'harmonisation des normes comptables, les pratiques de compensation, le fonctionnement des marchés de dérivés OTC, entre autres ; aux États-Unis, la loi Dodd-Frank a introduit les principes du contrôle des risques systémiques et de surveillance de certaines activités des banques de financement et d'investissement; une taxe sur les transactions financières a été instaurée en 2012 en France.</p> <p>B.5 : Société Générale est la société mère du Groupe Société Générale. Le Groupe Société Générale propose notamment des services de conseil à ses clients personnes physiques, aux entreprises et institutions dans le cadre de trois secteurs d'activités majeurs: - la Banque de Détail en France sous les marques Société Générale, Crédit du Nord et Boursorama ; - la Banque de Détail Internationale, qui est présente en Europe Centrale et en Europe de l'Est, en Russie, dans le Bassin</p>

Méditerranéen, en Afrique Sub-Saharienne, en Asie et dans les territoires français d'Outre-Mer; et
- la Banque de Financement et d'Investissement avec un large éventail de compétences en matière de services d'investissement, de financement et d'activités de marché.

B.9 :

Sans objet. Société Générale ne fournit aucun chiffre relatif à une estimation ou prévisions de bénéfice.

B.10 :

Sans objet. Il n'y a pas de réserve dans les rapports des commissaires aux comptes.

B.12 :

	Fin 2012	Fin 2011
Résultats (en M EUR)		
Produit net bancaire	23 110	25 636
Résultat d'exploitation	2 737	4 270
Résultat net	1 208	2 788
Résultat net part du Groupe	774	2 385
<i>Réseaux France</i>	1 291	1 428
<i>Réseaux Internationaux</i>	(51)	325
<i>Banque de Financement et d'Investissement</i>	1 053	635
<i>Service Financiers Spécialisés et Assurances</i>	674	297
<i>Banque Privée Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs</i>	(293)	171
<i>Hors Pôles</i>	(1 900)	(471)
Activité (en Md EUR)		
Total du bilan	1 250,7	1 181,4
Crédit clientèle	350,2	367,5
Dépôts clientèle	337,2	340,2
Fonds propres (en Md EUR)		
Capitaux propres part du Groupe	49,8	47,1
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	54,1	51,1]

Il n'y a pas eu de changement significatif défavorable dans les perspectives de Société Générale et de ses filiales consolidées (pris dans leur ensemble) depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés en date du 31 décembre 2012.

Il n'y a pas eu de changement significatif dans la situation financière ou commerciale de Société Générale et de ses filiales consolidées (pris dans leur ensemble) la date de ses derniers états financiers publiés en date du 31 décembre 2012.

B.13 :

Il n'y a pas eu d'événements récents propres à Société Générale et présentant un intérêt significatif pour l'évaluation de sa solvabilité.

		<p>B.14 : Voir aussi Elément B.5 ci-dessus pour la position de Société Générale au sein du Groupe. Société Générale est la société mère à la tête du Groupe. Cependant, Société Générale exploite ses propres activités et n'intervient pas simplement en tant que société holding vis-à-vis de ses filiales.</p> <p>B.15 : Société Générale a pour objet, dans les conditions déterminées par les lois et réglementations applicables aux établissements de crédits, d'exercer auprès des personnes physiques et morales, tant en France qu'à l'étranger :</p> <ul style="list-style-type: none"> • toutes opérations de banque ; • toutes opérations connexes aux opérations bancaires, y compris notamment, toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L. 321-1 et L.321-2 du Code monétaire et financier ; • toutes prises de participations dans d'autres sociétés. <p>Société Générale peut également à titre habituel, dans les conditions définies par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière français, effectuer toutes opérations autres que celles mentionnées ci-dessus, y compris le courtage d'assurance.</p> <p>D'une façon générale, Société Générale peut effectuer, pour son propre compte ou pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.</p> <p>B.16 : Société Générale n'est pas détenu ou contrôlé par une société mère.</p> <p>B.17 : Société Générale est noté A2 by Moody's Investors Services, A par Standard and Poor's et A+ par Fitch Ratings.</p>
--	--	---

Section C – Valeurs mobilières		
C.1	Nature et catégorie des titres qui sont offerts et/ou admis à la cotation, y inclus le numéro d'identification	<p>Les Titres sont des Titres Indexés sur Indice.</p> <p>Système(s) de Compensation: Euroclear France</p> <p>Code ISIN: FR0011491273</p>
C.2	Devise de l'émission des Titres	<p>Devise(s) Prévue(s) : EUR</p>

C.5	Restriction imposée à la libre négociabilité	Il n'existe aucune restriction sur la libre négociabilité des Titres, sous réserve de restrictions de vente et de transfert qui peuvent s'appliquer dans certaines juridictions.

C.8	Droits et restrictions attachés aux Titres, incluant le rang et les limitations à ces droits et procédures pour l'exercice de ces droits	Rang <p>Les Titres Non Assortis de Sûretés constituent des obligations directes, inconditionnelles, non assorties de sûretés et non subordonnées de l'Emetteur, et viendront au même rang entre elles sans préférence et (sous réserve des dispositions contraires de la loi en vigueur au moment considéré) au moins au même rang que toutes autres obligations directes, inconditionnelles, non assorties de sûretés et non subordonnées de l'Emetteur, présentes ou futures.</p> <p>Cas de Défaut</p> <p>Les Modalités des Titres contiennent les cas de défaut suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'Emetteur manque de payer toute somme devenue exigible au titre des intérêts ou du principal ou la livraison d'actifs livrables en vertu des Titres ; ou - l'Emetteur manque d'exécuter l'une quelconque de ses autres obligations en vertu des Modalités des Titres; ou - l'Emetteur prend l'initiative ou fait l'objet, de la part d'une autorité de régulation, d'une autorité de supervision ou de toute autre autorité officielle similaire compétente en matière de faillite, de redressement ou de liquidation judiciaire ou de régulation dans le ressort d'immatriculation ou de constitution de son siège ou principal établissement, d'une procédure sollicitant le prononcé d'un jugement de faillite, de redressement ou de liquidation judiciaire ou de toute autre mesure en vertu de toute loi sur la faillite ou la cessation des paiements ou de toute autre loi similaire affectant les droits des créanciers, ou consentirait à cette procédure; ou encore la situation dans laquelle l'Emetteur ferait l'objet d'une requête en vue de sa dissolution ou liquidation, présentée par cette autorité de régulation, cette autorité de supervision ou cette autre autorité officielle similaire, ou consentirait à cette requête, étant entendu qu'une procédure engagée ou une requête présentée par des créanciers et à laquelle l'Emetteur ne consentirait pas un cas de défaut ; ou - la Garantie cesse d'être pleinement en vigueur et en effet ou une notification est donnée par le Garant ayant pour effet de priver la Garantie de tout effet ou la Garantie est rendue nulle pour tout motif en ce qui concerne les Titres. <p>Droit applicable</p> <p>Les Titres et tous engagements non contractuels découlant des Titres ou s'y rapportant seront régis par, et interprétés selon la loi française.</p>
C.9	Taux d'Intérêt Nominal	Sans objet. Les Titres ne sont pas des Titres à Taux Fixe ou des Titres à Taux Flottant.
	Date d'entrée en jouissance et date d'échéance des	Sans objet.

	intérêts	
	Quand le taux n'est pas fixe, description du sous-jacent sur lequel il est fondé	Sans objet.
	Date d'Echéance et modalités d'amortissement de l'emprunt, y compris les procédures de remboursement.	Sans objet.
	Indication du rendement	Indication du rendement Non Applicable
	Représentant des Titulaires de Titres	<p>Représentant de la Masse: Le Représentant initial ("Représentant de la Masse") sera :</p> <p>SCP SIMONIN - LE MAREC - GUERRIER, Huissiers de Justice Associés 54 rue Taitbout 75009 Paris</p>
C10	Explication claire et compréhensible pour aider les investisseurs à comprendre comment la valeur de leur investissement est affectée par la valeur du ou des instruments sous-jacents, particulièrement dans des circonstances où les risques sont le plus évidents	<p>Les Titulaires des Titres recevront des coupons indexés, totalement liés à la performance des Sous-jacents, calculés à des Dates d'Evaluation annuelles, sur la base de leurs niveaux initiaux.</p> <p>A la Date d'Echéance, les Titulaires des Titres recevront au moins 90% de la Valeur Nominale (le "Montant de Remboursement Minimum"). Le rendement de ces Titres est totalement lié à la performance des Sous-Jacents. Le rendement dépend du fait que la performance des Sous-Jacents atteigne ou non un seuil prédéterminé. En conséquence, un faible mouvement de hausse ou de baisse des Sous-Jacents proche du seuil peut mener à une augmentation ou une diminution significative du rendement des Titres. Le rendement de ces Titres est lié à la performance des Sous-Jacents telle que calculée à des Dates d'Evaluation prédéfinies et indifféremment du niveau de ces Sous-Jacents entre ces dates. En conséquence les cours de clôture des Sous-Jacents à ces dates affecteront la valeur des Titres plus que n'importe quel autre facteur</p> <p>En application des Modalités Complémentaires, en cas d'Ajustements et Evénements Extraordinaires impactant le Sous-Jacent, l'Agent de Calcul peut décider le Remboursement Anticipé des Titres sur la base de la Valeur de Marché.</p> <p>Les Titres peuvent être remboursés par anticipation si le montant nominal total en circulation de ces Titres est réduit à ou tombe en deçà</p>

		<p>de 10% du montant nominal total initial de ces Titres.</p> <p>Dans ce cas, l'Emetteur aura la possibilité de rembourser tous les Titres en circulation en donnant un préavis de 15 Jours Ouvrés au moins aux titulaires de ces Titres. Cela pourrait avoir pour conséquence que les investisseurs reçoivent un montant de remboursement plus tôt que ce qu'ils avaient anticipé dans des circonstances sur lesquelles les investisseurs n'ont aucun contrôle, et qui pourraient affecter la valeur de leur investissement.</p>
C.11	<p>Si les valeurs mobilières offertes font ou feront l'objet d'une demande d'admission à la négociation, dans le but de les distribuer sur un marché réglementé ou sur d'autres marchés équivalents avec indication des marchés en question.</p>	<p>Les Titres ont fait l'objet d'une demande pour être admis à la négociation sur le marché réglementé de la Bourse du Luxembourg.</p>
C.15	<p>Comment la valeur de l'investissement est affectée par la valeur de l'instrument sous-jacent, à moins que les valeurs mobilières aient une valeur nominale d'au moins 100.000 EUR</p>	<p>Le retour dépend du fait que la performance du ou des sous-jacents atteint ou n'atteint pas un seuil prédéterminé. En conséquence, un mouvement à la hausse ou à la baisse du ou des sous-jacents proche du seuil peut aboutir à une plus grande baisse ou une plus grande augmentation du retour sur les Titres.</p> <p>Seulement la performance du ou des sous-jacents le(s) moins performant(s) sera retenue pour le calcul de la performance. En conséquence les Titulaires de Titres pourront ne pas bénéficier des performances du ou des sous-jacents le(s) plus performant(s)</p>
C.16	<p>Date d'expiration ou date d'échéance des instruments dérivés – la date d'échéance ou date finale de référence</p>	<p>La Date d'Echéance des Titres est le 27/07/2023</p>
C.17	<p>Procédure de règlement des instruments dérivés</p>	<p>Paiement en numéraire</p>
C.18	<p>Modalités relatives au produit des instruments</p>	<p>Les Titres ne peuvent pas être remboursés avant leur échéance convenue (autrement que selon l'échelonnement indiqué, s'il y a lieu, ou pour des raisons fiscales ou à la suite d'un Cas de Défaut)</p>

	dérivés	<p>Conformément aux dispositions des Modalités Complémentaires concernant le sous-jacent et en cas de survenance d'événements extraordinaires et ajustements affectant le sous-jacent, l'Agent de Calcul pourra décider le remboursement anticipé des Titres sur la base de la Valeur de Marché</p> <p>Les Titres seront remboursables à échéance et le Montant de Remboursement Final sera égal à Valeur Nominale multipliée par la formule applicable</p>												
C.19	Prix d'exercice ou prix de référence final du sous-jacent	Prix de référence final : Cours de Clôture du Sous-Jacent(k) à la Date d'Evaluation(10)												
C.20	Typologie de sous-jacent et où les informations sur le sous-jacent peuvent être obtenues	<p>Les deux Indices (chacun constituant un "Sous-Jacent(k)" et l'ensemble constitue le "Panier") tels que définis ci-dessous :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom de l'Indice</th> <th>Bloomberg Code</th> <th>Marché</th> <th>Site Web</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>EURO STOXX 50®</td> <td>SX5E</td> <td>Tout marché, ou tout système de cotation, sur lequel les actions composant l'Indice sont négociées, tel que déterminé par le Sponsor de l'Indice</td> <td>www.stoxx.com</td> </tr> <tr> <td>CAC 40</td> <td>CAC</td> <td>Euronext Paris</td> <td>www.euronext.com</td> </tr> </tbody> </table>	Nom de l'Indice	Bloomberg Code	Marché	Site Web	EURO STOXX 50®	SX5E	Tout marché, ou tout système de cotation, sur lequel les actions composant l'Indice sont négociées, tel que déterminé par le Sponsor de l'Indice	www.stoxx.com	CAC 40	CAC	Euronext Paris	www.euronext.com
Nom de l'Indice	Bloomberg Code	Marché	Site Web											
EURO STOXX 50®	SX5E	Tout marché, ou tout système de cotation, sur lequel les actions composant l'Indice sont négociées, tel que déterminé par le Sponsor de l'Indice	www.stoxx.com											
CAC 40	CAC	Euronext Paris	www.euronext.com											
C21	Indication du marché où les valeurs mobilières seront admises à la négociation et pour lesquelles un prospectus a été publié	Voir Elément C.11 ci-dessus.												

Section D – Risques		
D.2	Principaux risques propres à l'Emetteur et au Garant	<p>Le Groupe est exposé à des risques inhérents à ses activités.</p> <p>La gestion des risques du Groupe se concentre sur les catégories principales de risques suivantes, chacun d'entre eux pouvant avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, ses résultats et sa situation financière :</p> <p>Risque de crédit et de contrepartie (y compris le risque pays) : risque de perte résultant de l'incapacité des clients du Groupe, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Le risque de crédit inclut le risque de contrepartie afférent</p>

		<p>aux opérations de marché (risque de remplacement) et aux activités de titrisation.</p> <p>Risque de marché : risque de perte de valeur des instruments financiers résultant des variations de paramètres de marché, de la volatilité de ces paramètres et des corrélations entre ces paramètres.</p> <p>Risques opérationnels : risque de pertes ou de sanctions notamment du fait de défaillances des procédures et systèmes internes, d'erreurs humaines ou d'événements extérieurs.</p> <p>Risque structurel de taux d'intérêt et de change : risques de perte ou de dépréciation sur les actifs du Groupe en cas de variation sur les taux d'intérêt et de change.</p> <p>Risque de liquidité : risque que le Groupe ne puisse faire face à ses flux de trésorerie ou ses besoins de collatéral au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable.</p> <p>La Garantie constitue une obligation contractuelle générale et non assortie de sûretés du Garant et d'aucune autre personne, tout paiement au regard des Titres émis dépend également de la solvabilité du Garant</p> <p>Les investisseurs potentiels de Titres bénéficiant de la Garantie doivent prendre en compte que les droits du Titulaire desdits Titres seront limités aux sommes obtenues suite à une réclamation au titre de la Garantie, conformément aux termes décrits dans la Garantie et, concernant les Titres Assortis de Sûretés seulement, des sommes dus à la suite de l'exécution du Contrat de Gage concerné</p> <p>La Garantie couvre uniquement les obligations de paiement de l'Emetteur concerné et ne constitue en aucun cas une garantie de l'exécution des autres obligations de l'Emetteur en vertu des Titres bénéficiant de la Garantie.</p> <p>La Garantie pourra ne couvrir qu'une partie des obligations de paiement de l'Emetteur en vertu des Titres. Dans un tel cas, les Titulaires de Titres pourront courir le risque que les paiements dus en vertu des Titres soient inférieurs aux montants dus par l'Emetteur en vertu de ces Titres.</p> <p>Société Générale agit en qualité d'émetteur dans le cadre du Prospectus de Base, en qualité de Garant des Titres émis par SG Issuer, SGA Société Générale Acceptance N.V. et SG Option Europe et également en qualité de fournisseur d'instruments de couverture à l'Emetteur. En conséquence, les investisseurs seront exposés non seulement au risque de crédit du Garant, mais également à des risques opérationnels découlant du manque d'indépendance du Garant, dans l'exécution de ses fonctions et obligations en qualité de Garant et de fournisseur d'instruments de couverture.</p> <p>Les conflits d'intérêts potentiels et les risques opérationnels découlant de ce défaut d'indépendance doivent être partiellement atténués par le</p>
--	--	--

		<p>fait que différentes divisions de la société du Garant seront responsables de l'exécution des obligations découlant de la Garantie, d'une part, et de la fourniture d'instruments de couverture, d'autre part, et que chaque division est gérée comme une unité opérationnelle séparée, séparée par des murailles de Chine (barrières à l'information) et dirigée par des équipes de direction différentes.</p> <p>Les Emetteurs et le Garant et l'une quelconque de leurs filiales et/ou sociétés affiliées peuvent, dans le cadre de leurs activités commerciales, posséder ou acquérir des informations sur des actifs sous-jacents qui sont ou peuvent être d'importance significative. Ces activités et informations en résultant peuvent avoir des conséquences négatives pour les Titulaires de Titres.</p> <p>Les Emetteurs et le Garant et l'une quelconque de leurs filiales et/ou sociétés affiliées peuvent agir en toute autre capacité en ce qui concerne les Titres, tel animateur de marché, agent de calcul ou agent. Par conséquent un conflit d'intérêts est susceptible d'émerger</p> <p>Dans le cadre de l'offre des Titres, les Emetteurs et le Garant et l'une quelconque de leurs filiales peuvent effectuer une ou plusieurs opérations de couverture en relation avec le ou les actifs de référence ou autres dérivés, qui peuvent affecter le prix de marché, la liquidité ou la valeur des Titres.</p>
D.3	Principaux risques propres aux Titres	<p>Dans le cas des Titres dépourvus de date d'échéance déterminée (« <i>open end notes</i>»), la durée des Titres dépend d'un remboursement optionnel, le cas échéant, au gré de l'Émetteur.</p> <p>En cas d'absence d'un marché secondaire, les investisseurs peuvent se trouver dans l'incapacité de vendre les Titres.</p> <p>La possibilité d'un remboursement optionnel au gré de l'Émetteur peut limiter la valeur de marché des Titres. De plus, eu égard à cette possibilité de l'Émetteur de rembourser à tout moment les Titres, les investisseurs potentiels doivent prendre en considération le risque de réinvestissement en fonction des possibilités d'investissement disponibles à ce moment-là.</p> <p>Les Titres peuvent automatiquement fournir un remboursement anticipé en liaison avec un événement particulier. Par conséquent, le Titulaire de Titre ne participera à aucune performance future du sous-jacent.</p> <p>Les paiements (que ce soit au titre du principal et/ou intérêts, à maturité ou autre) effectués en vertu de Titres Structurés sont calculés par référence à certains sous-jacents. Le rendement des Titres est basé sur les variations, à la hausse comme à la baisse, de la valeur du sous-jacent, qui pourrait fluctuer. Les investisseurs potentiels doivent réaliser que ces Titres peuvent être volatiles ; qu'ils peuvent ne pas percevoir d'intérêts, et perdre la totalité ou bien une part substantielle du montant investi. Un Titulaire de Titres Libellés en Deux Devises est exposé au risque de changement des taux d'échange qui, si ces changements donnent lieu à des pertes, pourraient affecter le rendement des Titres.</p>

		<p>Tout manquement à l'obligation d'effectuer tout paiement partiel ultérieur, en ce qui concerne des Titres partiellement libérés (« <i>partly paid Notes</i>»), pourrait avoir pour conséquence la perte partielle ou totale du capital investi.</p> <p>Un investissement dans des Titres à taux fixe suppose que des variations importantes des taux d'intérêt du marché peuvent affecter de manière négative la valeur des Titres à taux fixe.</p> <p>Les Titres à taux d'intérêt variable peuvent être des investissements volatiles. Cette volatilité peut être, par ailleurs, accentuée si ces Titres comportent des effets multiplicateurs ou d'autres effets de levier.</p> <p>Les Titres à taux flottant inversé sont particulièrement volatiles dans la mesure où une augmentation du taux de référence fait non seulement baisser le taux d'intérêt des Titres, mais peut aussi refléter une augmentation des taux d'intérêt pratiqués, ce qui, par ailleurs, peut avoir un effet négatif sur la valeur de marché des Titres.</p> <p>Les Titres Structurés où la performance d'un sous-jacent est multipliée par un facteur considéré pour déterminer les montants payables par l'Émetteur sont soumis à une volatilité amplifiée et des risques incluant une perte totale du capital investi.</p> <p>Des variations des taux d'intérêt du marché ont un impact plus important sur les cours des Titres zéro coupon que sur les cours des Titres ordinaires car les cours d'émission actualisés sont considérablement au dessous du pair.</p> <p>Les Titres à capital garanti n'entraînent pas nécessairement une protection du capital investi pendant la durée de vie des Titres et une insolvabilité de l'Émetteur et/ou du Garant pourrait entraîner une perte totale du capital investi par l'investisseur.</p> <p>Le taux d'intérêt ou le montant de rachat de certains Titres peuvent être liés à la survenance ou la non-survenance de certains événements qui ne sont pas liés à l'Émetteur ou au Garant, tels que le crédit, le niveau des prix, le temps ou des événements sportifs dont la survenance n'est pas contrôlée par l'Émetteur ou le Garant. Les Porteurs sont soumis au risque que de tels événements surviennent ou non selon le cas.</p> <p>Dans le cas de Titres prévoyant, en remboursement, la livraison physique d'un actif sous-jacent, les investisseurs devront procéder à des notifications ou entreprendre des actions particulières (par exemple déclarer qu'ils optent pour une livraison physique, ou délivrer un avis irrévocable). La livraison dudit actif sous-jacent sera soumise à toutes les lois, réglementations et pratiques en vigueur. L'émetteur ne sera aucunement responsable si des lois, réglementations ou pratiques interdisent la livraison dudit actif sous-jacent au Titulaire de Titres. Les Titulaires de Titres doivent savoir que si les Titres peuvent être remboursés par le biais de la livraison physique d'un actif sous-jacent, ils seront réputés avoir accepté et compris les conditions dudit remboursement, avoir étudié et évalué leur propre capacité à recevoir</p>
--	--	---

		<p>ledit sous-jacent, et ne pas avoir fondé leur décision sur une déclaration de l'Émetteur, des Agents Payeurs, de Société Générale ou des affiliés de Société Générale, en leur qualité de Garant ou d'Agent de Calcul à l'égard des Titres.</p> <p>Les Modalités des Titres peuvent prévoir des dispositions stipulant qu'en cas de survenance de certains dysfonctionnements de marché, des retards dans le règlement des Titres peuvent être subis ou que certaines modifications peuvent être apportées aux Modalités des Titres. De plus, l'Émetteur peut procéder à un remboursement anticipé des Titres en cas de survenance de certains événements.</p>
D.6	<p>Avertissement important à l'attention de l'investisseur</p>	<p>CERTAINES EMISSIONS DE TITRES PEUVENT NE PAS CONSTITUER DES INVESTISSEMENTS APPROPRIÉS POUR TOUS LES INVESTISSEURS. AUCUN INVESTISSEUR NE DOIT ACQUÉRIR UN TITRE A MOINS DE COMPRENDRE ET D'ÊTRE EN MESURE DE SUPPORTER LES RISQUES LIÉS À CE TITRE, NOTAMMENT EN MATIÈRE DE RENDEMENT, DE LIQUIDITÉ DU MARCHÉ, DE STRUCTURE, DE REMBOURSEMENT ET AUTRES RISQUES.</p> <p>LES INVESTISSEURS POURRAIENT SUBIR UNE PERTE TOTALE DE LEUR INVESTISSEMENT ET DEVRAIENT EN CONSÉQUENCE PRENDRE LEUR DÉCISION D'INVESTISSEMENT SUR CE PRODUIT QU'APRÈS AVOIR CONSIDÉRÉ AVEC LEURS PROPRES CONSEILS LE CARACTÈRE APPROPRIÉ SUR CE PRODUIT À LA LUMIÈRE DE LEUR SITUATION FINANCIÈRE EN PARTICULIER.</p>

Section E – Offre		
E.2b	<p>Raisons de l'offre et utilisation prévue des recettes quand différente de la génération de bénéfice et /ou la couverture de certains risques</p>	<p>Le produit net de chaque émission des Titres sera destiné aux besoins généraux de financement du Groupe Société Générale, y compris pour réaliser un bénéfice.</p>
E.3	<p>Description des conditions de l'offre</p>	<p>Juridiction(s) de l'Offre au Public : France</p> <p>Période d'Offre : De 27/05/2013 à 19/07/2013</p> <p>Prix d'Offre: Les Titres émis le 27/05/2013 seront entièrement souscrits par l'Agent Placeur spécifié dans les Conditions Définitives applicables) et par la suite offerts au public sur le marché secondaire, en France, du 27/05/2013 au 19/07/2013.</p>

		<p>Le prix d'offre pour un Titre, évoluera à un taux annuel de 1% entre la Date d'Emission et la Date d'Evaluation(0), pour atteindre 100% à la Date d'Evaluation(0), selon la formule ci-dessous :</p> $99.85\% \times \left(1 + 1\% \times \frac{Nb(t)}{360} \right)$ <p>avec :</p> <p>"Nb(t)" désigne, le nombre de jour calendaires entre la Date d'Emission (incluse) et la date "t" (incluse) à laquelle le prix d'offre des Titres sera calculé.</p> <p>Conditions auxquelles l'offre est soumise:</p> <p>Les offres de Titres sont conditionnées à leur émission, et à toutes conditions supplémentaires stipulées dans les conditions générales des Intermédiaires Financiers, notifiées aux investisseurs par ces Intermédiaires Financiers.</p> <p>L'Émetteur se réserve le droit de retirer l'offre et d'annuler l'émission des Titres, à sa seule discrétion, à tout moment jusqu'à la Date d'Emission. Dans le cas où un investisseur potentiel aurait formulé une demande alors que l'Émetteur exerce un tel droit, cet investisseur potentiel ne pourra en aucun cas souscrire ou acquérir des Titres.</p> <p>Description de la procédure de demande de souscription: Non Applicable</p> <p>Description de la possibilité de réduire les souscriptions et des modalités de remboursement du montant excédentaire payé par les souscripteurs: Non Applicable</p> <p>Informations sur le montant minimum et/ou maximum de souscription: Non Applicable</p>
--	--	---

		<p>Informations sur la méthode et les délais de libération et de livraison des Titres: Les Titres seront livrés pendant la période d'offre sur paiement du prix d'achat par le Titulaire de Titres à l'Intermédiaire Financier.</p> <p>Modalités et date de publication des résultats de l'offre: Publication sur le site web http://prospectus.socgen.com et dans un quotidien de circulation générale sur les places de cotation et/ou d'offre au public à la fin de la période de commercialisation si demandé par la réglementation locale.</p> <p>Procédure d'exercice de tout droit de préemption, négociabilité des droits de souscription et traitement des droits de souscription non exercés: Non Applicable</p> <p>Si une ou plusieurs tranches ont été réservées dans certains pays: Non Applicable</p> <p>Procédure de notification aux souscripteurs du montant qui leur a été attribué et mention indiquant si la négociation peut commencer avant la notification: Non Applicable</p> <p>Montant de tous frais et taxes spécifiquement facturés au souscripteur ou à l'acheteur: Aucun</p> <p>Nom(s) et adresse(s), dans la mesure où cela est connu de l'Emetteur, des placeurs dans les différents pays où l'offre a lieu: Inconnu</p>
E.4	<p>Description de tout intérêt, y compris les intérêts conflictuels, pouvant influencer sensiblement sur l'émission/l'offre</p>	<p>Exception faite des commissions payables à l'Agent Placeur, aucune personne participant à l'émission des Titres ne détient, à la connaissance de l'Emetteur, un intérêt significatif dans l'offre.</p> <p>L'Emetteur et la Société Générale prévoient de conclure des opérations de couverture afin de couvrir les engagements de l'Emetteur au titre des Titres. Si un conflit d'intérêt devait survenir entre (i) les responsabilités de la Société Générale en tant qu'Agent de Calcul et (ii) les responsabilités de la Société Générale en tant que</p>

		<p>contrepartie dans le cadre des opérations de couverture mentionnées ci-dessus, l'Emetteur et la Société Générale déclarent que de tels conflits d'intérêt seraient résolus dans le respect des intérêts des Titulaires de Titres.</p>
E.7	<p>Estimations des dépenses facturées à l'investisseur par l'Emetteur ou l'Offreur</p>	<p>Non Applicable. Il n'existe pas de dépenses facturées à l'investisseur par l'Emetteur ou l'Offreur.</p>